

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00584
Numéro SIREN : 440 728 038
Nom ou dénomination : DIET'BABYLONE

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2022 sous le numéro de dépôt 27541

Certifié conforme à l'original
Letty G. P. K. 13/11/2021

27541

SARL DIET' BABYLONE

6 avenue Faidherbe

93260 LES LILAS

SIRET : 440 728 038 000 17

31/12/2021

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE TAN

Tél : 01.40.37.14.94

145 avenue de Flandre

75019 PARIS

MAIL : tancabinet@gmail.com

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
PME Innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:				Adresse du siège social:												
SARL DIET BABYLONE				6 AVENUE FAIDHERBE												
SIRET	4	4	0	7	2	8	0	3	8	0	0	0	1	7	93260 LES LILAS	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:												

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
--------------------	---

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	2 262
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Assises urbaines à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/>	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Revenues nets soumis à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom	
NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

l'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AB. EXP. COMPTABLE TAN BUN CHH 45 AVENUE DE FLANDRE 5019 PARIS Tél: 0140371494	

GA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: Lieu LES LILAS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire:
Signature			

examen de conformité fiscale (ECF)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SARL DIET BABYLONE
Adresse 6 AVENUE FAIDHERBE 93260 LES LILAS

ANNÉE _____ ou exercice _____
du 01012021
au 31122021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
0								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES, ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
0								
*								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩)		
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑪		- de l'exercice ⑪
- de l'exercice précédent ⑫		- de l'exercice précédent ⑫

Nom et qualité du signataire A LES LILAS le _____
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise SARL DIET BABYLONE Néant *

Adresse de l'entreprise 6 AVENUE FAIDHERBE 93260 LES LILAS

Numéro SIRET *

4	4	0	7	2	8	0	3	8	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	4 803	4 803			
	Immobilisations financières * (1)	040	042	2 195		2 195	2 195	
	Total I (5)	044	048	6 998	4 803	2 195	2 195	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062	1 045		1 045	1 030	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	074	4 020		4 020	4 020
	Valeurs mobilières de placement	080	082	15		15	15	
	Disponibilités	084	086	296		296	732	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		Total II	096	098	5 376		5 376	5 797
	Total général (I+II)	110	112	12 374	4 803	7 572	7 992	

		PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET			
				1	2				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 625	7 625				
	Ecarts de réévaluation	124							
	Réserve légale	126							
	Réserves réglementées*	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>131</td> <td>)</td> </tr> </table>)	131)	132					
	131)							
	Report à nouveau	134		(1 335)	(1 467)				
	Résultat de l'exercice	136		(2 262)	131				
	Provisions réglementées	140							
		Total I	142		4 027	6 290			
Provisions pour risques et charges	Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		1 606					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 853	1 660				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>169</td> <td>)</td> </tr> </table>)	169)	172		85	43		
	169)							
	Produits constatés d'avance	174							
	Total III	176		3 544	1 703				
	Total général (I + II + III)	180		7 572	7 992				

RENOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	4 020		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Section A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL DIET BABYLONE**

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 1] Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 0]

						Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
						3	1	3	1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	16 953		14 637			
	Production vendue services *	biens	215		214					
			217		218					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222						
	Production immobilisée *			224						
	Subventions d'exploitation reçues			226						
	Autres produits			230	63		360			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	17 016		14 997		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	9 946		10 560			
	Variation de stock (marchandises) *			236	(15)		930			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240						
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	8 543		2 577			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	803	244	803		798			
	Rémunérations du personnel *			250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252						
	Dotations aux amortissements *			254						
	Dotations aux provisions			256						
Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	2		1			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)				264	19 278		14 866			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(2 262)		131			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III) 280						
	Produits exceptionnels			(IV) 290						
	Charges financières			(V) 294						
	Charges exceptionnelles dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		(VI) 306					
Impôts sur les bénéfices *			(VII) 310							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(2 262)		131			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	2 262			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprise nouvelles (44 sexes)	986		987						
Reprise d'entreprises en difficulté (44 sexes)	981		989							
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		354	2 262			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356						
	Déficits antérieurs reportables : *1.....8. Dont imputés sur le résultat :					360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372	2 262			

Désignation de l'entreprise : SARL DIET BABYLONENéant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450	2 487	452		454		456	2 487		2 487
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	2 315	472		474		476	2 315		2 315
Immobilisations financières		480	2 195	482		484		486	2 195		2 195
TOTAL		490	6 998	492		494		496	6 998		6 998

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 487	542		544		546	2 487	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	2 315	562		564		566	2 315	
TOTAL		570	4 803	572		574		576	4 803	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
									⑥
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL DIET BABYLONE

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	1 873	Déficits reportables	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits de l'exercice	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	
				983	
				984	1 873
				860	2 262
				870	4 135

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381				
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325				
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380				
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388				
Montant de la TVA collectée	374				1 008
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378				923
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397				

5

Désignation de l'entreprise : SARL DIET BABYLONE			Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2021	et clos le : 31/12/2021	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Retrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
-----------------------------	-------------------------------	-----

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117
---	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
art 38 de l'annexe III du C G I

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

4 4 0 7 2 8 0 3 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL DIET BABYLONE

ADRESSE (voie)

6 AVENUE FAIDHERBE

CODE POSTAL

93260

VILLE

LES LILAS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

GORGIEVSKI

Prénom(s)

VICTOR

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

250

Naissance :

Date

060883

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FR

Adresse :

N°

14

Voie

BLD SERRURIER

Code postal

75019

Commune

PARIS

Pays

France

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

SIMEONOVA

Prénom(s)

MILKA

Nom marital

GORGIEVSKI

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

250

Naissance :

Date

120752

N° Département

99

Commune

VINICA

Pays

Adresse :

N°

14

Voie

BLD SERRURIER

Code postal

75019

Commune

PARIS

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'am III au CG 1)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 4 4 0 7 2 8 0 3 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL DIET BABYLONE

ADRESSE (voie) 6 AVENUE FAIDHERBE

CODE POSTAL 93260 VILLE LES LILAS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

27541

DIET' BABYLONE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

au capital de 7.625,00 €uros

Siège social : 6 avenue Faidherbe - 93260 LES LILAS

440 728 038 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR L'EXERCICE SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente juin,
A 20 heures,

Les Associés de la société sus-désignée se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Une feuille de présence a été émargée par chaque participant à l'Assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame SIMEONOVA Milka épouse GORGIEVSKI.

La Présidente constate que sont présents :

- Elle-même, détenant.....250 parts
- Monsieur GORGIEVSKI Victor, détenant250 parts

soit :.....500 parts

Sur un total de 500 parts composant le capital social.

La feuille de présence permet à la Présidente de constater que la totalité des parts du capital social étant représentée, l'assemblée est régulièrement constituée et peut, en conséquence valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du nouveau code de commerce,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos au 31/12/2021,
- les textes de résolutions proposées.

MG

VG

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non –gérants plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance.

L'Assemblée prend acte et entérine cette déclaration puis elle donne alors lecture de l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

- 1- Examen de la situation juridique et financière de la société,
 - 2- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le **31/12/2021**.
 - 3- Conventions visées à l'article L.223-19 du nouveau code de commerce
 - 4- Quitus à la gérance de l'exécution de son mandat,
- La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont ensuite adoptées.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales et statutaires, concernant tant la convocation de l'Assemblée que l'exercice du droit de communication des comptes et des documents sociaux ont bien été respectés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et des commentaires y afférent sur l'activité sociale de l'exercice clos le **31/12/2021**, approuve le dit rapport ainsi que le bilan et les comptes arrêtés à cette date, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat comptable déficitaire de **2.262,24 Euros**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur la proposition du gérant, l'Assemblée Générale décide que le déficit net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de **2.262,24 Euros** sera affecté et réparti de la manière suivante :

- Report à nouveau : **2.262,24 Euros**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

M G

V G

QUATRIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, afin d'effectuer toutes formalités légales requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des Associés consent quitus entier et sans réserve à la gérance pour l'accomplissement de sa mission et l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé, considérant qu'elle a apporté toute la diligence nécessaire à la bonne marche et à la pérennité de l'entreprise.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

* * *

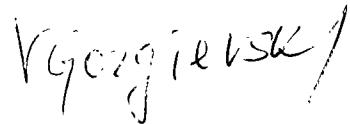
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Mme SIMEONOVA Milka
épouse GORGIEVSKI



M. GORGIEVSKI Victor



DIET' BABYLONE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

au capital de 7.625,00 €uros

Siège social : 6 avenue Faidherbe - 93260 LES LILAS

440 728 038 RCS BOBIGNY

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR L'EXERCICE SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2021</p>
--

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion portant sur :

- 1- l'exercice clos le **31/12/2021** ainsi que sur les comptes et le bilan du dit exercice.
- 2- l'affectation et répartition du résultat de l'exercice .
- 3- Evolution prévisible de la société.

Pour votre information, nous vous rappelons qu'il vous a été mis à votre disposition avec le présent rapport, le bilan, le compte de résultat, et l'annexe ainsi que le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Les principales informations concernant cet exercice sont les suivantes :

1- EVOLUTIONS DE L'EXERCICE :

- Le chiffre d'affaires HT réalisé a été de **16.953,06 €uros au 31/12/2021** contre 14.637,13 €uros au 31/12/2020 et 19.598,75 €uros au 31/12/2019.
- Les charges de l'exploitation ont été de **19.278,40 €uros au 31/12/2021** contre 14.866,12 €uros au 31/12/2020 et 18.602,27 €uros au 31/12/2019.
- Aucun investissement n'a été réalisé au cours de cet exercice.

(VOIR TABLEAU SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION)

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	% CA	31/12/2020	% CA	Euros	%
Ventes marchandises + Production	16 953.06	100.00	14 637.13	100.00	2 315.93	15.82
+ Ventes de marchandises	16 953.06	100.00	14 637.13	100.00	2 315.93	15.82
- Coût d'achat des marchandises vendues	9 930.75	58.58	11 490.33	78.50	1 559.58	13.57
Marge commerciale	7 022.31	41.42	3 146.80	21.50	3 875.51	123.16
+ Production vendue						
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice						
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production						
Marge brute globale	7 022.31	41.42	3 146.80	21.50	3 875.51	123.16
- Autres achats + charges externes	8 542.64	50.39	2 576.74	17.60	5 965.90	231.53
Valeur ajoutée	1 520.33	8.97	570.06	3.89	2 090.39	366.70
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	803.00	4.74	798.00	5.45	5.00	0.63
- Salaires du personnel						
- Charges sociales du personnel						
Excédent brut d'exploitation	2 323.33	13.70	227.94	1.56	2 095.39	919.27
+ Autres produits de gestion courante	63.10	0.37	360.29	2.46	297.19	82.49
- Autres charges de gestion courante	2.01	0.01	1.05	0.01	0.96	91.43
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements						
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	2 262.24	13.34	131.30	0.90	2 393.54	NS
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières						
Résultat courant	2 262.24	13.34	131.30	0.90	2 393.54	NS
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	2 262.24	13.34	131.30	0.90	2 393.54	NS

2-RESULTATS :

Le résultat comptable net est déficitaire de **2.262,24 €** et nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

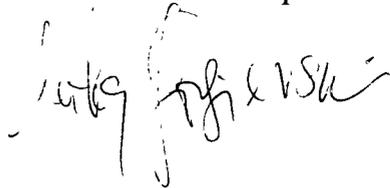
- Report à nouveau : **2.262,24 €uros**

3- CONCLUSION :

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Fait aux Lilas,
Le 5 juin 2022.

La gérante,
Madame SIMEONOVA Milka épouse GORGIEVSKI



DIET' BABYLONE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

au capital de 7.625,00 Euros

Siège social : 6 avenue Faidherbe - 93260 LES LILAS
440 728 038 RCS BOBIGNY

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

1/13 rue Michel de l'Hospital
93008 BOBIGNY CEDEX

Paris, le 20 septembre 2022

Objet : Dépôt des comptes annuels au 31/12/2021

N° IDENTIFIANT : 440 728 038

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au greffe pour l'exercice clos au 31/12/2021 :

- 1 exemplaires des comptes annuels et les annexes certifiées conforme par le gérant ;
- 1 exemplaires du procès verbal d'assemblée générale ;
- 1 exemplaires du rapport de gérance ;
- Un chèque de 48,18 euros pour les frais d'enregistrement.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

La gérante,
Madame SIMEONOVA Milka épouse
GORGIEVSKI

